

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement des arts

Courriel : mea@uqam.ca

Site Web : mea.uqam.ca

| Code | Titre | Crédits |
|------|------------------------------------|---------|
| 9179 | Profil art dramatique | 9 |
| 9179 | Profil arts visuels et médiatiques | 9 |
| 9179 | Profil danse | 9 |
| 9179 | Profil musique | 9 |

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Trimestre(s) d'admission | Automne |
| Contingent | Programme non contingenté |
| Régime et durée des études | Offert à temps partiel seulement |
| Campus | Campus de Montréal |

OBJECTIFS

Le but de ce programme est de contribuer à la formation de personnes professionnelles de l'enseignement dans les disciplines artistiques inscrites au Programme de formation de l'école québécoise : art dramatique, arts plastiques, danse et musique. L'objectif général est d'amener la personne étudiante à se familiariser avec les responsabilités et enjeux relatifs à l'enseignement d'une discipline artistique en milieu scolaire à partir des données de recherche les plus actuelles et suivant les orientations du Référentiel de compétences professionnelles – Profession enseignante. Ce programme n'est pas qualifiant.

En adéquation avec le Référentiel de compétences professionnelles - Profession enseignante (Gouvernement du Québec, 2020), ce programme vise spécifiquement une appropriation de l'ensemble des compétences professionnelles pour l'enseignement d'une discipline artistique en milieu scolaire :

Compétences fondatrices :

1. Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
2. Maîtrise la langue d'enseignement

Compétences relatives à l'acte d'enseignement :

3. Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
4. Mettre en oeuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
5. Évaluer les apprentissages
6. Gérer le fonctionnement du groupe-classe
7. Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
8. Soutenir le plaisir d'apprendre

Compétences relatives au professionnalisme collaboratif :

9. S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
10. Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

Compétences relatives au professionnalisme enseignant :

11. S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

Compétences transversales :

12. Mobiliser le numérique
13. Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible au microprogramme de deuxième cycle en enseignement des arts, la personne candidate doit être titulaire d'un baccalauréat disciplinaire (ou l'équivalent) en art dramatique, en arts visuels et médiatiques, en danse ou en musique selon le profil choisi.

La personne candidate doit avoir obtenu son diplôme avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) pour être admise au programme. Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 (ou l'équivalent), sera étudié par le Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

Profil art dramatique

Exceptionnellement, la personne candidate au profil art dramatique qui ne détient pas un baccalauréat en art dramatique ou dans une discipline connexe pourrait être admise après études de son dossier par le SCAE, à la condition de faire la démonstration qu'elle possède les connaissances et les aptitudes requises équivalentes à un baccalauréat disciplinaire, une formation professionnelle dans une institution reconnue par le SCAE ainsi qu'une expérience disciplinaire (attestation de travail, de formation, de stage, etc.), d'au moins trois ans, jugée pertinente par le SCAE.

Profil danse

Exceptionnellement, la personne candidate au profil danse qui ne détient pas un baccalauréat en danse ou dans une discipline connexe pourrait être admise après étude de son dossier par le SCAE, à la condition de faire la démonstration qu'elle possède les connaissances et les aptitudes requises équivalentes à un baccalauréat disciplinaire, une formation professionnelle dans une institution reconnue par le SCAE ainsi qu'une expérience disciplinaire (attestation de travail, de formation, de stage, etc.), d'au moins trois ans, jugée pertinente par le SCAE.

Au moment de l'admission, la personne candidate déjà titulaire d'un diplôme québécois de premier cycle universitaire, ou l'équivalent, doit satisfaire aux exigences générales des universités quant aux compétences linguistiques (l'épreuve uniforme du collégial ou exigence de l'établissement universitaire où la formation a été réalisée).

Capacité d'accueil

Bien qu'il n'y ait pas de contingentement dans le programme de microprogramme de deuxième cycle en enseignement des arts, la capacité globale de l'unité de programme de la maîtrise en enseignement des arts est limitée à 135 étudiants et étudiantes.

Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission au trimestre d'automne.

Méthode et critères de sélection

En plus du dossier de présentation prévu par la demande d'admission, la personne candidate devra fournir les documents suivants :

- Une lettre de motivation faisant état de ses intérêts pour l'enseignement des arts en milieu scolaire, et le cas échéant, de toute expérience professionnelle en arts ou en enseignement des arts;
- Le cas échéant, un curriculum vitae qui fait état de l'expérience professionnelle en enseignement ou autre. Bien que l'expérience ne soit pas obligatoire, elle pourra être considérée.

La candidature sera évaluée selon les critères suivants :

1. Qualité du dossier académique (70%)
2. Lettre de motivation (30%)

Advenant la réception de plusieurs candidatures admissibles, le SCAE se réserve le droit de convoquer les personnes candidates en entrevue et de leur demander de présenter un dossier supplémentaire.

La personne candidate du profil art dramatique ou du profil danse qui ne détient pas un baccalauréat disciplinaire sera évaluée à partir des méthodes et critères de sélection spécifiques pour chacun des profils.

Profil art dramatique

La personne candidate qui ne détient pas de baccalauréat en art dramatique pourrait être invitée à prendre part à une ou plusieurs des activités de sélection suivantes :

- Entrevue pour démontrer sa capacité de communiquer efficacement à l'oral et à argumenter sur la valeur formative de l'art dramatique en milieu scolaire.
- Présentation d'une improvisation pour démontrer ses habiletés en jeu (corps, voix) et en création.
- Micro-enseignement suivi d'une courte entrevue (description verbale des contenus à enseigner, justification pédagogique, partage des stratégies d'enseignement) afin d'évaluer les aptitudes pour l'enseignement de l'art dramatique.

Profil danse

La personne candidate qui ne détient pas de baccalauréat en danse pourrait être invitée à prendre part à une ou plusieurs des activités de sélection suivante :

- Entrevue pour démontrer sa capacité à communiquer efficacement à l'oral et à argumenter sur la valeur formative de la danse en milieu scolaire.
- Présentation d'un solo pour démontrer ses habiletés techniques (alignement dynamique et coordination, musicalité et aisance) et sa compétence à interpréter une danse.
- Micro-enseignement suivi d'une courte entrevue : description verbale des contenus à enseigner, démonstration physique et qualité de l'interaction avec l'élève participant et évaluation des aptitudes pour l'enseignement de la danse.

Régime et durée des études

Ce programme est offert à temps partiel seulement. (Voir règlement pédagogique particulier)

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Bloc 1 : Formation interdisciplinaire commune aux quatre profils : art dramatique, arts visuels et médiatiques, danse et musique (6 crédits)

MEA8021 Gestion de classe en enseignement des arts

MEA8031 Enseignement des arts aux élèves ayant des besoins particuliers

PROFIL ART DRAMATIQUE**Bloc 2 : Pédagogie disciplinaire (3 crédits)**

EST8711 Introduction à l'enseignement de l'art dramatique

PROFIL ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES**Bloc 2 : Pédagogie disciplinaire (3 crédits)**

AVM8711 Introduction à l'enseignement des visuels et médiatiques

PROFIL DANSE**Bloc 2 : Pédagogie disciplinaire (3 crédits)**

DAN8711 Introduction à l'enseignement de la danse

PROFIL MUSIQUE**Bloc 2 : Pédagogie disciplinaire (3 crédits)**

MUS8711 Introduction à l'enseignement de la musique

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Le programme est offert à temps partiel seulement. Pour assurer la qualité de l'encadrement, les personnes étudiantes regroupées en cohorte doivent obligatoirement respecter la grille de cheminement en suivant toutes les activités dans l'ordre selon le nombre prescrit.

Exigences linguistiques

Les personnes admises au programme sont dans l'obligation de se soumettre au test diagnostique institutionnel permettant d'évaluer leur compétence linguistique en français écrit, au plus tard durant le premier trimestre de leur cheminement. La personne étudiante qui ne se présente pas au test diagnostique ou qui n'atteint pas le seuil de réussite de 75% devra obligatoirement s'inscrire au DDL6000 Le soutien en français écrit dans l'enseignement ou autre cours jugé pertinent par la direction du programme dès le deuxième trimestre de son cheminement. Tout en étant obligatoire, le cours DDL6000 Le soutien en français écrit dans l'enseignement ou celui désigné par la direction de programme devra être suivi hors programme et ne sera pas comptabilisé pour le total des crédits conduisant au diplôme.

Le microprogramme de deuxième cycle en enseignement des arts n'est pas qualifiant. La personne étudiante n'est pas tenue de satisfaire aux exigences linguistiques en français et oral pour diplômer. La personne étudiante qui souhaite poursuivre sa formation à la maîtrise qualifiante en enseignement des arts devra satisfaire aux exigences linguistiques en français et oral pour progresser dans le programme et en être diplômée.

FRAIS

Aux fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

La personne étudiante souhaitant faire une passerelle entre le microprogramme de deuxième cycle en enseignement des arts et la maîtrise en enseignement des arts n'aura aucun frais d'admission à défrayer.

PASSERELLES

La personne diplômée du microprogramme de deuxième cycle en enseignement des arts qui est admise au profil équivalent du programme de maîtrise en enseignement des arts se verra reconnaître l'ensemble des activités déjà réussies.

DESCRIPTION DES COURS

AVM8711 Introduction à l'enseignement des visuels et médiatiques

Objectifs

Ce cours prépare à la pratique professionnelle de l'enseignement des arts visuels et médiatiques au préscolaire, au primaire et au secondaire. Comprendre le rôle de la personne enseignante spécialisée en arts visuels et médiatiques et situer son action pédagogique au sein de l'établissement scolaire et plus largement du système éducatif québécois. S'approprier des notions et démarches propres à la didactique et à la pédagogie des arts visuels et médiatiques au primaire et au secondaire : planification, mise en oeuvre de situations d'enseignement-apprentissages et évaluation. Mobiliser les savoirs et savoir-faire inhérents à l'enseignement des contenus disciplinaires en tenant compte de la diversité des besoins et intérêts des élèves.

Sommaire du contenu

Structure du système d'éducation ; - Cadres réglementaires balisant l'exercice de la profession enseignante : Loi sur l'instruction publique, Régime pédagogique, Conseil d'établissement, Programme de formation de l'école québécoise, Cadre d'évaluation, Référentiel de compétences professionnelles ; - Compétences, démarches et contenus disciplinaires en arts visuels et médiatiques ; - Approches et stratégies pédagogiques soutenues par la recherche ; - Transposition didactique ; - Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ; - Stratégies d'enseignement et d'apprentissage ; - Stratégies de gestion de classe ; - Expression plastique et multimédia chez les enfants et adolescents.

Compétences professionnelles en enseignement

Ce cours favorise le développement des compétences 1 à 8, 11 et 12, telles que présentées dans le référentiel des compétences pour la profession enseignante (MEQ, 2020).

Modalité d'enseignement

Ce cours est offert en formule intensive au trimestre d'été durant le mois d'août.

DAN8711 Introduction à l'enseignement de la danse

Objectifs

Ce cours prépare à la pratique professionnelle de l'enseignement de la danse au préscolaire, au primaire et au secondaire. Comprendre le rôle de l'enseignante, de l'enseignant spécialisé en danse et situer son action pédagogique au sein de l'établissement scolaire et plus largement du système éducatif québécois. S'approprier des notions et démarches propres à la didactique et à la pédagogie de la danse au préscolaire, au primaire et au secondaire : planification, mise en oeuvre de situations d'enseignement-apprentissages et évaluation. Mobiliser les savoirs et savoir-faire inhérents à l'enseignement des contenus disciplinaires en tenant compte de la diversité des besoins et intérêts des élèves.

Sommaire du contenu

- Structure du système d'éducation ; - Cadres réglementaires balisant l'exercice de la profession enseignante : Loi sur l'instruction publique, régime pédagogique, Conseil d'établissement, Programme de formation de l'école québécoise, Cadre d'évaluation, Référentiel de compétences professionnelles ; - Compétences, démarches et contenus disciplinaires en danse ; - Approches et stratégies pédagogiques soutenues par la recherche ; - Transposition didactique ; - Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ; - Stratégies d'enseignement et d'apprentissage ; - Stratégies de gestion de classe ; - Finalités de l'éducation artistique en contexte scolaire.

Compétences professionnelles en enseignement

Ce cours favorise le développement des compétences professionnelles pour l'enseignement 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 11, 12 et 13 telles que présentées dans le Référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante (MEQ, 2020).

Modalité d'enseignement

Ce cours est offert en formule intensive au trimestre d'été durant le

mois d'août.

EST8711 Introduction à l'enseignement de l'art dramatique

Objectifs

Ce cours prépare à la pratique professionnelle de l'enseignement de l'art dramatique au préscolaire, au primaire et au secondaire. Comprendre le rôle de l'enseignante, de l'enseignant spécialisé en art dramatique et situer son action pédagogique au sein de l'établissement scolaire et plus largement du système éducatif québécois. S'approprier des notions et démarches propres à la didactique et à la pédagogie de l'art dramatique au primaire et au secondaire : planification, mise en oeuvre de situations d'enseignement-apprentissages et évaluation. Mobiliser les savoirs et savoir-faire inhérents à l'enseignement des contenus disciplinaires en tenant compte de la diversité des besoins et intérêts des élèves.

Sommaire du contenu

- Structure du système d'éducation ; - Cadres réglementaires balisant l'exercice de la profession enseignante : Loi sur l'instruction publique, Régime pédagogique, Conseil d'établissement, Programme de formation de l'école québécoise, Cadre d'évaluation, Référentiel de compétences professionnelles ; - Compétences, démarches et contenus disciplinaires en art dramatique ; - Approches et stratégies pédagogiques soutenues par la recherche ; - Transposition didactique ; - Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ; - Stratégies d'enseignement et d'apprentissage ; - Stratégies de gestion de classe ; - Jeux dramatiques et exercices pratiques pour développer des savoirs essentiels et des contenus de formation.

Compétences professionnelles en enseignement

Ce cours favorise le développement des compétences 1, 2, 3, 4, 8 et 11, telles que présentées dans le référentiel des compétences pour la profession enseignante (MEQ, 2020).

Modalité d'enseignement

Ce cours est offert en formule intensive au trimestre d'été durant le mois d'août.

MEA8021 Gestion de classe en enseignement des arts

Objectifs

Ce cours a pour but de développer la capacité d'analyser des situations d'enseignement-apprentissage en art (art dramatique, arts plastiques, danse et musique) sous l'angle de la gestion de classe à l'aide d'une grille d'analyse. En amenant la personne étudiante à porter un regard critique sur sa pratique enseignante, ce cours lui permettra d'acquérir des savoirs et des savoir-faire inhérents au développement des compétences professionnelles relatives à la gestion de classe en art.

Sommaire du contenu

- Valeurs pédagogiques et éthiques ; - Approches et modèles soutenus par la recherche en gestion de classe ; - Planification des enseignements-apprentissages ; - Organisation et fonctionnement des groupes en classe ; - Motivation des élèves ; - Prévention et gestion des comportements inappropriés ; - Application des stratégies de gestion de classe ; - Conditions favorables au développement des compétences sociales des élèves dans une diversité de contextes (ex. : interculturels et inclusifs) ; - Outils de consignation et de suivi ; - Ajustements dans l'action et retour réflexif.

Compétences professionnelles en enseignement

Ce cours favorise le développement des compétences professionnelles pour l'enseignement 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, telles que présentées dans le Référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante (MEQ, 2020).

MEA8031 Enseignement des arts aux élèves ayant des besoins particuliers

Objectifs

Ce cours vise l'acquisition de savoirs permettant à la personne étudiante de situer, de comprendre et d'harmoniser ses actions pédagogiques en tenant compte de l'hétérogénéité des élèves telle qu'elle se manifeste en classes d'art (art dramatique, arts visuels et

médiatiques, danse et musique). Elle sera amenée à comprendre les bases historiques et théoriques relatives aux pratiques inclusives en enseignement des arts, de même qu'à élaborer une réflexion critique sur les diverses approches, courants et modèles qui les traversent. La personne étudiante élaborera, en considérant ses responsabilités légales, des stratégies d'enseignement et de différenciation pédagogique qui répondent aux besoins affectifs, sociaux, cognitifs et physiques d'élèves ayant des besoins particuliers. Elle s'appuiera sur ses expériences professionnelles ainsi que sur une démarche de recherche pour approfondir ses connaissances et développer une réflexion personnelle sur les enjeux sociaux et pédagogiques de l'enseignement des arts auprès de ces populations spécifiques.

Sommaire du contenu

- Nomenclature et étiologie des troubles diagnostics présents dans la documentation officielle du ministère de l'Éducation en lien avec les élèves handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation ; - Loi sur l'instruction publique, organisation des services éducatifs et cadre légal de la profession enseignante en ce qui a trait aux EHDAA ; - Enjeux éthiques, rôle et mandat de la personne enseignante spécialiste en art auprès des EHDAA ; - Courants et approches théoriques et pratiques (biomédical, bio-psycho-social, sociologique, psychologique, philosophique, éducatif, neuroéducatif, etc.) en enseignement et en intervention auprès des EHDAA ; - Différenciation pédagogique : notions et mesures de flexibilité, d'adaptation et de modification pédagogiques appliquées à l'enseignement d'une discipline artistique et les plans d'intervention associés.

Compétences professionnelles en enseignement

Ce cours favorise le développement des compétences 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 11 et 13 telles que présentées dans le référentiel des compétences pour la profession enseignante (Gouvernement du Québec, 2020).

MUS8711 Introduction à l'enseignement de la musique

Objectifs

Ce cours prépare à la pratique professionnelle de l'enseignement de la musique au préscolaire, au primaire et au secondaire. Comprendre le rôle de l'enseignante, de l'enseignant spécialisé en musique et situer son action pédagogique au sein de l'établissement scolaire et plus largement du système éducatif québécois. S'approprier des notions et démarches propres à la didactique et à la pédagogie de la musique au primaire et au secondaire : planification, mise en oeuvre de situations d'enseignement apprentissages et évaluation. Mobiliser les savoirs et savoir-faire inhérents à l'enseignement des contenus disciplinaires en tenant compte de la diversité des besoins et intérêts des élèves.

Sommaire du contenu

- Structure du système d'éducation ; - Cadres réglementaires balisant l'exercice de la profession enseignante : Loi sur l'instruction publique, régime pédagogique, Conseil d'établissement, Programme de formation de l'école québécoise, Cadre d'évaluation, Référentiel de compétences professionnelles ; - Compétences, démarches et contenus disciplinaires en musique ; - Approches et stratégies pédagogiques soutenues par la recherche ; - Transposition didactique ; - Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ; - Stratégies d'enseignement et d'apprentissage ; - Stratégies de gestion de classe ; - Développement musical des enfants et des adolescents basé sur les données issues de la recherche.

Compétences professionnelles en enseignement

Ce cours favorise le développement des compétences 1 à 8, 11 et 12, telles que présentées dans le référentiel des compétences pour la profession enseignante (MEQ, 2020).

Modalité d'enseignement

Ce cours est offert en formule intensive au trimestre d'été durant le mois d'août.

Profil art dramatique

| | Été sous-trimestre 2 (août) | Automne | Hiver | Crédits |
|----------------|--|----------------|----------------|----------------|
| Année 1 | Bloc 2 EST8711 | Bloc 1 MEA8021 | Bloc 1 MEA8031 | 9 |

Profil arts visuels et médiatiques

| | Été sous-trimestre 2 (août) | Automne | Hiver | Crédits |
|----------------|--|----------------|----------------|----------------|
| Année 1 | Bloc 2 AVM8711 | Bloc 1 MEA8021 | Bloc 1 MEA8031 | 9 |

Profil danse

| | Été sous-trimestre 2 (août) | Automne | Hiver | Crédits |
|----------------|--|----------------|----------------|----------------|
| Année 1 | Bloc 2 DAN8711 | Bloc 1 MEA8021 | Bloc 1 MEA8031 | 9 |

Profil musique

| | Été sous-trimestre 2 (août) | Automne | Hiver | Crédits |
|----------------|--|----------------|----------------|----------------|
| Année 1 | Bloc 2 MUS8711 | Bloc 1 MEA8021 | Bloc 1 MEA8031 | 9 |

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 13/02/24, son contenu est sujet à changement sans préavis.
Version Automne 2024